

LE CROEC

PRÊT À L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES SUR LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

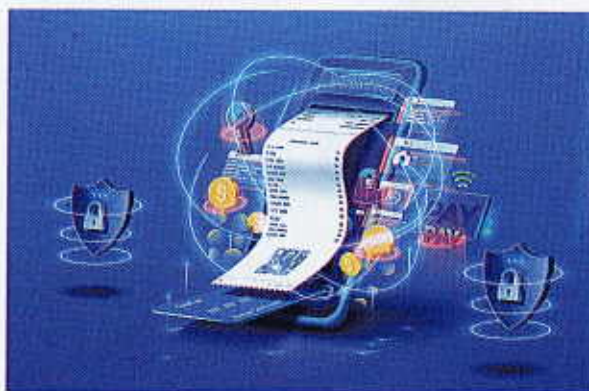
A partir du 1er juillet 2024, la facture papier est vouée à disparaître progressivement au profit de la facturation électronique. Une nouvelle norme voulue par le gouvernement qui a pour objectif d'éviter les fraudes mais aussi renforcer la compétitivité des entreprises. A condition que les entreprises réunionnaises soient prêtes.

Parmi toutes les urgences auxquelles les TPE-PME réunionnaises sont confrontées (hausse des intrants, de l'énergie, coût de production en augmentation...), un chantier d'importance a été confirmé par le gouvernement dans le cadre de la dernière révision du projet de loi de finances 2022 : la facturation électronique.

L'enjeu est de taille pour le tissu entrepreneurial local. Dans deux ans, elles devront être en mesure de recevoir les e-factures, et dans moins de quatre ans, de les envoyer. Un calendrier contraint sur lequel le Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables de La Réunion (CROEC) souhaite attirer l'attention des chefs d'entreprise réunionnais. « La facture électronique constitue une nouvelle norme pour l'établissement des factures. La mise en place de la facture électronique découle de la volonté du gouvernement de lutter contre les fraudes et sécuriser le monde économique. La facture papier est vouée à disparaître progressivement à compter du 1er juillet 2024. A terme, toutes les entreprises auront l'obligation d'émettre et de recevoir des factures électroniques », explique Christophe Laboulet, président de la commission numérique au sein du CROEC.

Le CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES a lancé une plateforme permettant de générer des factures électroniques

La facturation électronique concerne l'ensemble des opérations d'achats et de ventes de biens et/ou de prestations de services réalisées entre des entreprises établies en France qui sont assujetties à la TVA. Objectif de l'Etat ? Renforcer la compétitivité des entreprises, mais pas seulement. « La facture électronique ou également appelée FACTUR-X est un fichier dans lequel un code informatique permet de rendre le document inaltérable ou de tracer toute modification apportée au document original. Les entreprises devront alors s'équiper en logiciel permettant de générer des factures électroniques. Adieu les facturiers ou les factures émises sur Word ou Excel », prévient Christophe Laboulet.



Les entreprises réunionnaises étaient déjà passées à la facturation électronique en 2020, via Chorus, lorsqu'elle soumissionnées à un marché public avec l'Etat ou une collectivité. Désormais cette obligation va être étendue à tous les marchés entre entreprises. Aujourd'hui, les entreprises réunionnaises ne sont pas « prêtes » selon le CROEC. « La majorité des entreprises n'est clairement pas prête ni même suffisamment informée sur cette nouvelle réglementation. Certaines sont encore au tout papier. Le fossé technologique est donc encore important et il devient urgent de s'y préparer. »

Le Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables de La Réunion a décidé d'accompagner au plus près le tissu économique local. « Le CROEC est déjà dans les starting block. En effet, nos confrères se forment déjà à l'arrivée de la facture électronique. Sur 270 experts comptables à La Réunion, une cinquantaine a déjà suivi une formation spécifique et cela continue. Nos confrères seront tout à fait prêts à accompagner les chefs d'entreprise dans la mise en place de la facture électronique au sein de leurs organisations », assure Christophe Laboulet.

Le CNOEC, à travers sa commission « numérique » nationale, participe activement auprès du gouvernement dans l'organisation du déploiement de la facture électronique. En parallèle, l'ordre des experts-comptables développe ses propres outils avec notamment une plateforme permettant de générer des factures électroniques www.jefacture.com.